

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 10 novembre 2020

Le 10 novembre 2020, à 18H30, le conseil municipal de Barbery, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos à la mairie.

Etaient présents : MM Guÿ PISLARD - Luc LEBOUVIER - Mme Christelle VÉRY - Ludovic BRUNET – Gérard LESCALIER – Raphaël CARLE – Jérôme ŒIL DE SALEYS - Franck DESCHAMPS – Mmes Frédérique BRUMENT et Catherine MILLE –Pierre ANFRAY –Mme Isabelle FÉVRIER - Samuel NICOLAS et Bruno LEDARD.

Absent excusé : M. Frédéric LAFONTAINE

Secrétaire de séance : M. Franck DESCHAMPS

La séance a débuté par une minute de silence à la mémoire de Samuel PATY, professeur assassiné à Conflans-Sainte-Honorine et des 3 victimes de l'attentat en l'église Notre Dame de Nice en octobre dernier.

A l'issue de ce moment de recueillement, M. le Maire a demandé la possibilité d'ajouter à l'ordre du jour, le devis concernant l'isolation et l'insonorisation de la salle de réunion. Accord du conseil municipal.

BOUCLE CYCLABLE TOURISTIQUE D'INTERET DEPARTEMENTAL « Patrimoine et châteaux en vallée de la Laize.

M. le Maire rappelle que le projet de boucle cyclable touristique d'intérêt départemental a été initié par les communautés de communes Cingal-Suisse Normande et Vallées de l'Orne et de l'Odon depuis 2018 et intégré dans un des dispositifs du Plan vélo départemental 2019-2025.

L'itinéraire proposé d'environ 38 Km, emprunte les communes, de Laize-Clinchamps, May sur Orne, Mutrécy, Boulon, Saint Laurent de Condé, Barbery, Urville, Gouvix, Bretteville sur Laize, Fresney le Puceux.

Cet itinéraire de 37,720 km présente 9 sites d'intérêt touristique :

- La ferme manoir à Mutrécy
- Le portail de l'église de Boulon
- Le château Saint Hubert à St Laurent de Condé
- Le Manoir d'Urville
- Le château d'Outrelaize à Gouvix,
- Le château de Bretteville sur Laize
- Les moulins St Germain et Jouette à Fresney le Puceux,
- Le château de Fresney le Puceux

Et 6 sites hors thématique apportant une plus-value à la boucle comme :

- L'espace naturel des Roches du Val de l'Orne,
- La forêt de Grimbosq,
- La forêt de Cinglais,
- Le moulin de Tesson à Bretteville sur Laize
- Le Grand Moulin à Bretteville sur Laize
- Le Belvédère de Fresney le Puceux

La plus grande partie de ce parcours se fait en voie partagée, sur des chaussées peu fréquentées avec une signalétique et un marquage adaptés. Le Département prend en charge l'aménagement des voies communales et des sections en agglomération des routes départementales concernées par la boucle vélo. Il est prévu une réfection d'une section de la rue de la fromagerie, les travaux sont estimés à 117 000 € HT (30 000 € pour le terrassement, 80 000 € pour l'enrobé, 4 000 € pour la signalétique verticale et 2 500 € pour la signalétique horizontale.

Le projet instaurait également la rue du stade en voie partagée et en double sens cyclable mais vu la sortie dangereuse sur la départementale il a été décidé en accord avec M. GUERIN, chef de projet du Département de privilégier la sortie par la rue de l'église où la visibilité est meilleure.

Il convient donc d'établir une convention tripartite entre la commune, la CDC et le Département pour l'occupation temporaire du domaine public, la surveillance et l'entretien des routes concernées.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et avoir pris connaissance de l'itinéraire boucle vélo, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- insiste sur la signalisation à accentuer rue de l'église pour sécuriser au maximum le partage des voies entre cyclistes et automobilistes.

- autorise le Maire à signer la convention tripartite.

LANCEMENT DU PROJET DE REAMENAGEMENT DU BATIMENT DE LA MAIRIE

M. le Maire informe que suite à la visite de Mme Sorton, de l'établissement public foncier de Normandie, un dossier a été adressé à son service le 27 octobre dernier en vue de la prise en charge financière, sous réserve des crédits 2021 et de l'acceptation du dossier, de la destruction de l'ancien bâtiment préfabriqué, au titre du fonds friches.

Mme Sylvie JACQ, conseillère départementale et Mme Sorton de l'EPF invitent le conseil municipal à réfléchir à l'aménagement global du site de la Mairie.

Il est proposé de réunir les commissions Finances et bâtiments en vue de lancer un projet, établir un cahier des charges etc.. Il est rappelé qu'il existe déjà comme support, une étude qui a été réalisée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (C.A.U.E.) en janvier 2018.

CONTEXTE SANITAIRE – ANNULATION DE LA CEREMONIE PUBLIQUE DU 11 novembre

M. le Maire précise qu'un dépôt de gerbe aura lieu en comité très restreint vu les contraintes sanitaires. Les anciens combattants ont d'ailleurs été avertis par courrier et il a été procédé à un affichage dans la commune. La cérémonie ne sera donc pas ouverte au public, seuls 5 élus seront présents.

TRAVAUX RUE DES FONTAINES ET RUE DU STADE

Il est fait part des devis de l'entreprise PIERRE de Gouvix relatif à des travaux de voirie :

1. **rue des fontaines**, le devis s'établit à la somme de 7 273 € HT pour résoudre le problème d'évacuation pluvial.
2. **rue du stade**, le devis est de 36 726 € HT

Vu qu'il serait utile d'en profiter pour réaliser au préalable, l'effacement des réseaux EDF, Orange et éclairage public, M. le Maire précise qu'un dossier a été transmis au SDEC et un RV a été fixé sur place, le mardi 8 décembre prochain.

Le Conseil Municipal donne son accord pour qu'un dossier soit déposé auprès du Conseil départemental en vue d'obtenir une subvention dans le cadre de l'aide aux petites communes rurales.

ISOLATION ET INSONORISATION DE LA SALLE DE REUNION

Le conseil municipal, après en avoir débattu, a accepté le devis établi par l'entreprise SIMAB d'un montant de 5 554,75 € HT comprenant la création d'un faux plafond (dalle avec éclairage LED) avec isolation supplémentaire laine de roche + laine de verre.

EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE LA STATION DU MESNIL-TOUFFRAY

M. le Maire informe le conseil du courrier adressé le 15 octobre dernier par l'Agence de l'Eau précisant que le dossier de demande de subvention était complet et allait être instruit par leurs services.

Il rappelle que les travaux sont estimés à 68 500 € HT, soit 82 200 € TTC, qu'il est possible d'obtenir une subvention de 40 % du HT soit 27 400 € et une aide sous forme de prêt à taux zéro de 20 % de 13 700 € soit un total de 41 100 €. Il resterait donc 41 000 € à financer.

Il y a une proposition de prêt du crédit agricole jusqu'à 50 000 € à un taux fixe de 0.49 % sur 120 mois. Cette offre n'est valable qu'un mois. Il est nécessaire de prendre une délibération pour pouvoir bénéficier de cette offre.

Si on emprunte 35 000 € sur 10 ans au taux de 0,49 % l'annuité annuelle est de 3 671.50 €.

La somme restante peut être financée par les fonds propres du budget du service assainissement eaux usées.

Le conseil municipal donne son accord.

BULLETIN MUNICIPAL

Il est discuté du contenu du bulletin qui sera distribué en fin d'année.

MASQUES : il est rappelé qu'il reste des masques « tissu » à la Mairie. Les habitants qui le souhaitent peuvent venir en récupérer lors des permanences.

Fait à Barbery, le 17 novembre 2020

Le Maire,
Guy PISLARD

